

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 10 juillet à 19h00, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

Présents :

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Laureen REBUT,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Frédéric MENEAU,
- Thomas FOUGEREUX,
- Barbara BAZIN,
- Anne-Marie KULMA,
- Didier MARY,
- Alain MARTY

Absent excusé :

- Nathalie CORNU, pouvoir donné à Frédéric MENEAU

Date de convocation : 04 juillet 2020

M. le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le maire déclare la séance ouverte.
Pierre DELEVALLEZ est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Délibération 1 : Election des grands électeurs en vue des sénatoriales

Il est procédé au vote concernant le titulaire ainsi que les trois suppléants

- Michel PATEZ est désigné titulaire à l'unanimité 11 voix sur 11
- Suppléant N°1 Frédéric MENEAU,
Suppléant N°2 Pierre DELEVALLEZ,
Suppléant N°3 Didier MARY, sont désignés suppléants à l'unanimité 11 voix sur 11

L'information doit être transmise à la préfecture de l'Eure avant 22 heures ce jour.
Brunot DUBOT, 1^{er} adjoint est en charge de cette mission.

Délibération 2 : Désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs

M. le maire indique qu'après contact avec les services fiscaux, la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit faire l'objet d'une nouvelle présentation d'une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants. A partir de ce document le directeur départemental des finances publiques de l'Eure établira la composition de la CCID, soit 7 membres : le maire et 6 commissaires titulaires et à défaut 6 commissaires suppléants.

Les commissaires hommes et femmes, doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

M. le maire soumet au conseil municipal une liste de 24 habitants. Le conseil apporte quelques rectificatifs et la liste définitive est approuvée par le conseil municipal.

Délibération 3 : Rajout d'une délégation en faveur du maire

Pour éviter de réunir trop souvent le conseil municipal et sur recommandation de la Trésorerie, M. le maire demande à rajouter à ses délégations :

- L'engagement sans consultation pour toute dépense nécessaire d'un montant dont le plafond n'excéderait pas 15 000€

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de lui accorder le rajout de cette délégation.

Questions diverses :

Commission de contrôle des listes électorales et révision de ces listes : Sur demande de M. le maire, Mme Barbara BAZIN est volontaire pour prendre en charge cette fonction. La date des opérations reste à déterminer.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le maire décide de clore la présente séance à 20h.

Le Maire,



M. Michel PATEZ